

# ★ ATEST

User Guide



User Guide

ERASMUS+ Project No.: 2014-1-CZ1-KA203-001834

## SOMMAIRE

INTRODUCTION AU PROJET ATEST ET PROBLÈMES RÉSOLUS PENDANT LA PÉRIODE DU PROJET	5
NÉCESSITÉ D'UN SYSTÈME D'ÉVALUATION DES STAGES EN ECTS	6
DÉFINITION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉS	7
ACTIVITÉS DE STAGES OBLIGATOIRES ET STAGES VOLONTAIRES	8
LA COMMUNICATION AVEC LES ENTREPRISES ET L'ÉVALUATION DES STAGES	9
COMMENT ÉVALUER LES STAGES FACULTATIFS ?	10
STAGES POUR LES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS-NOUVELLES POSSIBILITÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS+	13
CONCLUSION PRATIQUE	14

## **Introduction au projet ATEST et problèmes résolus pendant la période du projet**

Depuis le début du programme LLP/Erasmus, la mobilité étudiante porte également sur les stages effectués dans les institutions à l'étranger. Le programme de mobilité de stage dans le cadre du programme Erasmus+ est également étendu à un autre groupe de participants – aux étudiants diplômés qui peuvent effectuer un stage pendant 12 mois après leur diplomation, sous réserve que leur stage ait été accepté pendant leurs études.

L'importance croissante des stages en mobilité Erasmus souligne la nécessité d'une évaluation pertinente et de qualité. Alors que pour le programme Erasmus de mobilité d'études le Système de Transfert des Crédits Européens est bien établi, il y a un manque de lignes directrices et de règles précises concernant l'évaluation des stages (assurance qualité basée sur les ECTS ou une autre forme de crédits) et concernant les activités de stages non obligatoires (facultatifs).

La pratique actuelle d'évaluation et de reconnaissance des résultats de stage nous montre de grandes différences entre les universités et également au sein d'une même université (entre les différents départements). Fondé sur les analyses réalisées par les participants au projet, nous pouvons observer d'importantes différences dans la manière d'attribuer des crédits aux stages réalisés dans le cadre du programme Erasmus (de 0 ECTS à 30 ECTS dans le cadre d'une même période de stage). Il est important d'avoir un système d'évaluation commun ou similaire pour les programmes de stages en mobilité Erasmus ce qui permettra l'utilisation de méthodes similaires pour l'évaluation et la reconnaissance des résultats.

## **Pourquoi un système d'évaluation des stages en ECTS est-il nécessaire ?**

Si le stage fait partie intégrante du programme d'étude, les crédits (ECTS) sont spécifiés dans le plan d'études mais un nombre importants de stages sont réalisés de manière volontaire/facultative, hors du programme obligatoire. Les activités de stage sont soutenues par la Commission Européenne ce qui est principalement dû à la meilleure position d'un étudiant sur le marché du travail après un stage théorique durant ses études. Il n'y a pas de différence entre les stages volontaires et obligatoires et ces 2 types de stages sont soutenus par la Commission Européenne. Le problème de l'accumulation des crédits apparait lorsque les étudiants participent à des stages hors du programme d'études (hors curriculum) et que le stage est réalisé comme une activité volontaire (facultative, non obligatoire) qui est seulement vue comme une activité supplémentaire en plus du programme d'étude établi.

Si nous acceptons le programme de stages Erasmus comme une partie intégrante des études, il doit être évalué en concordance avec les règles reconnues. Alors que l'évaluation des activités d'études est basée sur les ECTS, il n'y a pas de règles précises concernant la manière d'évaluer ou la reconnaissance de la participation aux activités de stages dans le programme Erasmus en termes d'ECTS.

Le problème n'est pas seulement la reconnaissance académique des activités de stages, c'est aussi un problème pour les étudiants qui ne comprennent pas pourquoi le système n'est pas clair et pourquoi chaque université utilise une manière différente pour évaluer les stages dans le cadre du système ECTS. Il y a des entreprises dans lesquelles un grand nombre d'étudiants de différentes universités et de plusieurs pays de l'Union Européenne effectuent un stage pendant la même période et ces étudiants discutent notamment du montant de leur Bourse Erasmus et également du nombre d'ECTS proposés pour le stage.

Les étudiants posent fréquemment des questions au coordinateur Erasmus, pourquoi leur stage est-il évalué plus bas que les stages des étudiants d'autres pays ou universités. Il est très difficile pour chaque Coordinateur Erasmus de répondre à ces questions s'il n'y a pas de règles concernant l'évaluation. Si le coordinateur n'est pas en mesure de suffisamment justifier le système de notation en référence aux règles de l'Union Européenne, l'évaluation des stages devient peu fiable et nuit à l'image de l'Union Européenne.

## **Définition générale des activités de mobilités**

Il existe deux formes de mobilités Erasmus – études et stages et chacune possède ses propres règles et spécificités. Ces deux types d'activités se basent un document appelé Learning Agreement (d'étude ou de stage).

Le programme d'étude est un ensemble de modules dûment approuvé ou Unité d'Enseignement reconnu pour l'attribution d'un diplôme universitaire spécifique (Bachelor, Master, Doctorat). Il est défini à travers les résultats d'apprentissage (exprimés en termes de compétences) qui doivent être atteints afin d'obtenir les crédits (ECTS) pour la finalisation du diplôme. Toute étude universitaire est basée sur différentes activités qui visent à l'obtention d'un nombre prédéterminé de crédits (ECTS). Peu importe qu'une partie des études soit réalisée à l'étranger dans une université partenaire à travers le programme Erasmus et qu'en raison du transfert des crédits, les crédits soient transférés d'une université à une autre. Le stage obligatoire est une des méthodes d'enseignement qui fait partie du programme d'étude (les crédits sont spécifiés dans le curriculum).

Alors que les activités de mobilités d'étude dans le cadre du programme Erasmus sont définies dans les accords bilatéraux entre les universités, les activités de stage dans le cadre du programme Erasmus (stage obligatoire et volontaire) sont réalisées dans les institutions étrangères sans accords bilatéraux (les accords bilatéraux pour les stages sont des exceptions). Les stages sont des activités qui permettent aux étudiants l'acquisition de compétences pratiques dans le cadre de leur programme d'étude et seuls les stages obligatoires sont une composante du curriculum, alors que les stages volontaires n'ont pas de cotation de crédit et si une université alloue des crédits pour une participation à un stage volontaire, ces crédits ne font pas partie des ECTS prévus dans le cadre du programme et deviennent des crédits supplémentaires au-delà de la limite prévue.

## Activités de stages obligatoires et stages volontaires

Selon les partenaires du projet, 4 types de stages universitaires différents peuvent être décrits :

1. **Stages obligatoires – avec « crédits pour les stages »** : le stage est une composante obligatoire du programme d'étude et les crédits accordés pour le stage par conséquent reconnus dans le curriculum. Dans ce cas le nombre de crédits reconnus est établi selon les règles du diplôme en conformité avec la législation nationale du système de l'enseignement supérieur.
2. **Stages optionnels – avec « crédits pour activités optionnelles »** : le stage n'est pas une composante obligatoire du programme d'étude, mais néanmoins des crédits sont reconnus dans le curriculum en tant qu'activité optionnelle (cours). Là aussi, le nombre de crédits reconnus est établi selon les règles du diplôme en conformité avec la législation nationale du système de l'enseignement supérieur.
3. **Stages optionnels – avec crédits « reconnus hors programme »** : le stage n'est pas une composante obligatoire du programme d'étude et par conséquent les crédits sont reconnus seulement en tant que crédits supplémentaires pour des activités hors programme d'étude. Ce qui veut dire que ce surplus de crédits est généralement en dehors des cours requis pour l'étudiant et en dehors du domaine d'étude, ou qu'ils ne sont pas nécessaires dans l'évaluation académique : ils viennent juste compléter le diplôme.
4. **Stages optionnels – sans reconnaissance des crédits** : le stage n'est pas une composante obligatoire du programme d'étude. Ainsi, les crédits ne sont pas reconnus, ni comme une composante du programme d'étude, ni comme un surplus de crédits. Cependant, les objectifs d'apprentissage atteints à travers les stages facultatifs peuvent être reportés sur le Bulletin Officiel de l'étudiant par exemple, sur le supplément au diplôme ou dans le document Europass Mobility (principalement pour les diplômés, pour lesquels il n'existe pas d'autres possibilités de reconnaissance).

Nous devons évidemment souligner les différences entre les écoles de commerce/universités des sciences appliquées : dans le premier cas, le stage est généralement une composante obligatoire du programme d'étude depuis le tout début ; dans le cas des universités, les activités de stage ont été introduites seulement récemment pour permettre aux étudiants d'être plus en adéquation avec les exigences du marché du travail.

## La communication avec les entreprises et l'évaluation des stages

La réussite de la mise en place des stages provient des institutions et entreprises de qualité qui trouvent un intérêt dans la préparation adéquate des étudiants et des diplômés. Et comment trouver de telles institutions ou entreprises ? Il est en particulier nécessaire de chercher des institutions ou entreprises qui sont axés sur la formation professionnelle plus que sur la recherche de travailleurs bon marché peu qualifiés. Une telle entreprise doit avoir un intérêt dans la préparation commune d'un Learning agreement détaillé ainsi que sa mise en conformité subséquente. Les entreprises et institutions de qualité veulent connaître le but et l'objectif des stages, ce que l'université doit spécifier dans le Learning Agreement. Une telle coopération entraîne de réels résultats et pour les étudiants et les diplômés c'est le meilleur moyen d'acquérir les compétences professionnelles qui complètent le savoir théorique de l'université.

Nous parlons de l'importance pour chaque étudiant et chaque université de l'évaluation des stages avec le système ECTS. D'autre part, le système ECTS d'évaluation de stage est complètement inconnu des institutions. Les institutions et les entreprises ne peuvent pas proposer un nombre de crédits mais ils peuvent objectivement évaluer l'expérience pratique acquise pendant le stage.

Si une institution ou une entreprise envisage d'employer un diplômé de l'université, le nombre d'ECTS obtenus leur importe peu mais ils sont intéressés par le savoir pratique et théorique des diplômés.

## Comment évaluer les stages facultatifs ?

La pratique actuelle pour l'évaluation et la reconnaissance des résultats de stages nous montre de grandes différences non seulement dans les différentes universités mais aussi au sein d'une même institution (par exemple entre différents départements d'une même université). Nous pouvons voir principalement de grandes différences dans la manière d'allouer des crédits pour les stages effectués dans le cadre du programme Erasmus (de 0 ECTS à 30 ECTS sur une même période de stage). Il est important d'avoir un système commun pour l'évaluation du programme de stage qui apportera des méthodes similaires pour l'évaluation et la reconnaissance des résultats de stage.

La Commission Européenne montre que « dans le cas particulier d'un stage qui ne fait pas partie intégrante du programme d'étude, l'institution d'origine devrait fournir une reconnaissance au moins en mentionnant cette période dans le supplément au Diplôme ou, dans le cas de nouveaux diplômés, en fournissant un certificat de stage ». Cependant, il n'y pas de règles claires communément adoptées, comme dans la mobilité d'études, pour la démarche qualité des stages basées sur le système de crédits (ECTS ou autre type de crédits), pour l'évaluation et la reconnaissance, ni pour son inscription sur le dossier académique de l'étudiant.

D'une part, les stages vont devenir plus attractifs pour les étudiants en universités si une évaluation claire de leur stage est utilisée et que les résultats sont reconnus comme étant partie intégrante de leurs études. D'autre part, il faut aussi se rappeler que les stages sont principalement soumis à deux types de réglementations différentes, une dans l'université et pays d'origine, et l'autre dans le pays de l'entreprise d'accueil. De plus, la réglementation Européenne et d'autres cadres législatifs ajoutent également un niveau plus élevé de complexité au problème de l'évaluation et de la reconnaissance des stages.

En ce qui concerne le système des ECTS, le projet ATEST suggère de le revoir, considérant les différences dans la charge de travail entre les études et les stages. En partant du principe qu'un ECTS équivaut à 25/30 heures d'études, le projet ATEST propose qu'il soit porté à 1 ECTS pour 50/60 heures de stage. Le nombre de crédits ECTS devrait dépendre de la durée (en nombre d'heures) du stage : toutefois, nous suggérons qu'un nombre minimum de crédits soit reconnu, et non le maximum.

Au-delà de cela, le projet ATEST considère que la qualité des enseignements perçus lors du stage par le stagiaire et évaluée à travers le bulletin de note ou tout autre document d'évaluation est une part importante du stage. Les crédits ne devraient pas être octroyés si le stage ne remplit pas les critères de qualité du stage. Dans tous les cas, la performance du stagiaire (si elle est satisfaisante) ne devrait pas influencer le nombre de crédits alloués pour le stage, mais uniquement la note finale, s'il y en a une (dans certains cas, aucune note n'a été constatée, uniquement PASSE ou ECHEC).

Pour aider au développement de critères transparents d'évaluation des stages obligatoires/non obligatoires, les outils suivant pourraient être mis en place :

- Développer **des règles internes officielles** pour évaluer les stages non obligatoires et pour l'allocation des crédits ;
- S'assurer – avant l'approbation du stage – que **le stage est pertinent, que le contenu est relié aux enseignements des cours suivis** et que le maître de stage assiste le stagiaire dans la l'acquisition des compétences demandées. Le stage devrait être évalué selon des critères clairement définis, requérir une supervision appropriée et correspondre au diplôme préparé ;
- Les étudiants devraient mener un **journal de bord du stage** complet. Ainsi, l'évaluation du stage peut se faire sur la base de la charge de travail effectuée (basée sur le nombre d'heures).
- Demander aux étudiants de remplir **un formulaire d'évaluation (par exemple deux semaines après le début de leur stage) et un formulaire intermédiaire** ;
- Mettre au point **un système de suivi et de reporting du stage** : après chaque stage, l'étudiant et l'entreprise devraient évaluer l'expérience. Côté entreprise, une enquête devrait être complétée par le maître de stage et côté étudiant, un bref rapport de stage répondant à des questions spécifiques sur le stage et l'expérience acquise.
- Assurer une supervision adéquate tout au long du stage, que ce soit avec les services du scolarités ou bien avec les entreprises.
- **Une évaluation devrait être faite par le référent académique du stagiaire** en se basant sur des formulaires d'évaluation et sur **l'attestation finale de stage**. L'attestation finale de stage confirme que le stage a bien été effectué et est le seul document à partir duquel le transfert des crédits peut être opéré. Dans le cas où l'étudiant ne remplit pas les conditions de la convention de stage, le stage ne serait pas reconnu et l'étudiant

devrait rembourser la bourse perçue (ou bien une partie de la bourse). Les mesures mentionnées ci-dessus devraient figurer dans l'accord de bourse signé entre l'étudiant et l'établissement.

- Développer un ensemble de critères pertinents dans la mesure des acquis et pouvant être modérés.
- Opérer la **reconnaissance des crédits** à travers le système didactique interne de l'université, avec des crédits pour « autres activités » (par exemple des activités optionnelles pour l'étudiant comme les crédits électifs) ou comme des crédits extra-curriculum. Si cela n'est pas possible (le plus souvent pour les diplômés), s'assurer que **le stage est bien inscrit sur le supplément au diplôme ou sur le document Europass Mobility**.

## **Stages pour les étudiants diplômés-nouvelles possibilités dans le cadre du programme Erasmus+**

Depuis le 1er Janvier 2014, le programme de stages Erasmus+ a été étendu à un autre groupe de participants : les étudiants diplômés qui ont la possibilité d'effectuer leur stage pendant les 12 mois après leur diplomation à condition qu'ils aient été acceptés pour le stage avant de terminer leurs études.

La durée maximale de mobilité pour chaque cycle est de 12 mois et un stage Erasmus peut durer d'un minimum de 2 mois à un maximum de 12 mois. Donc, les diplômés qui ont déjà effectué une mobilité Erasmus pour les études de 10 mois ou moins, ont le droit de faire un stage.

Ce type de stage appartient au 4ème groupe de stages, c'est un stage facultatif sans la reconnaissance des crédits ECTS. Comme le dossier scolaire du diplômé a déjà été édité, le stage ne peut être inscrit dans le relevé de notes; ni dans le Supplément au Diplôme. Toutefois, la Commission européenne recommande l'inscription du stage dans le document Europass Mobility. Le document Europass Mobility rend compte des connaissances et des compétences acquises dans d'autres pays européens.

Les stages d'études supérieures sont à la hausse ces dernières années; de plus en plus d'étudiants préfèrent attendre d'avoir obtenu leur diplôme avant d'effectuer un stage professionnel dans le cadre du programme Erasmus +, au lieu de le faire au cours de leurs études.

Toutefois, l'enquête menée par les partenaires du projet ATEST a montré qu'il n'y a pas de pratique courante dans les universités pour rendre compte des stages dans le cadre de la transparence Europass. On pourrait penser que le diplômé qui a terminé un stage Erasmus + est doublement désavantagé : le stage ne peut être documenté dans le dossier scolaire de l'élève, ni dans le supplément au diplôme. Cette situation pourrait décourager les étudiants d'effectuer une période de stage et il pourrait le percevoir comme étant de peu de valeur.

Les partenaires ATEST croient que tous les résultats d'apprentissage des diplômés obtenus grâce à Erasmus + stages doivent ensuite être documentés dans le document Europass Mobilité. Les stages deviendront alors plus attrayants pour les étudiants universitaires s'ils ont une description claire de leur stage et que les résultats obtenus sont bien mentionnés.



## Conclusion

Pour des raisons pratiques, en plus de connaître parfaitement les règles du programme Erasmus +, il ne faut pas avoir peur d'utiliser ses propres règles additionnelles auprès des stagiaires. Ainsi, nous pouvons appliquer le programme des stages sans distinction entre les stages obligatoires et les stages volontaires. Nous offrons une procédure simple (résumé) pour les collaborateurs des services internationaux impliqués dans le programme Erasmus + stage.

1. Offrir uniquement des stages qui garantissent un bénéfice pour le stagiaire. Cela ne signifie pas que les étudiants ne peuvent rechercher par eux-mêmes leur employeur. Leur donner la chance de trouver par eux-mêmes, puis vérifier la qualité de l'organisation étrangère et le Learning Agreement pour les stages (mais pour cela, le candidat doit avoir été sélectionné pour ce stage de façon transparente).
2. Déterminer ses propres critères pour participer à un stage. Vérifier les connaissances linguistiques du candidat et l'adéquation du stage avec son champ d'études. Il est bon d'insérer des conditions supplémentaires au contrat avec l'étudiant (par exemple, confirmer dans les 2 semaines qui suivent le début du stage que les missions sont en accord avec le Learning Agreement du stagiaire).
3. Les attestations d'assurance santé et de responsabilité civile font partie des documents les plus importants pour un stage. Le stagiaire doit les communiquer en amont du stage. Dans le cas où une assurance manquerait, l'établissement serait responsable.
4. Le Learning Agreement (LA) pour les stages est également un document important pour l'exécution du stage. Il est de plus nécessaire de s'assurer que le contenu du LA soit détaillé, de façon à ce qu'il soit possible d'observer une concordance entre la pratique et la théorie. Pour certaines entreprises habituées à accueillir des stagiaires régulièrement, elles sont familières des prérequis de l'université et de leurs exigences en matière de formation d'étudiants et jeunes diplômés.
5. Pendant le stage, il faut garder un contact permanent avec l'étudiant mais aussi avec le maître de stage, et tous les problèmes rencontrés doivent être traités rapidement. Si nécessaire, ne pas hésiter à rendre visite au stagiaire/ maître de stage (des ressources financières sont prévues dans le budget du Programme Erasmus. Dans le cas où le problème serait sérieux, ne pas avoir peur de mettre un terme au stage, surtout lorsque cela est demandé par l'étudiant. Il vaut mieux stopper un stage à ce stade plutôt que d'avoir à gérer de plus lourdes difficultés.
6. Une fois le stage terminé, une confirmation de stage n'est pas suffisante. Il doit être prévue une évaluation détaillée des activités effectuées et des compétences acquises par l'étudiant, tout en prenant en compte le LA. La confirmation de stage et l'évaluation doivent servir de base pour la reconnaissance des crédits ECTS.
7. Alors que pour les stages obligatoires, le nombre d'ECTS est spécifié dans le programme, pour les stages facultatifs il devrait être possible de choisir son propre système (l'Union Européenne n'impose pas de règles uniformes pour l'allocation des ECTS). Lors de la création de règles pour l'évaluation des stages, utiliser des méthodes qui ont fait leurs preuves et les actualiser en ajoutant des critères additionnels. Il est possible d'introduire des entretiens obligatoires avec les stagiaires, ou bien seulement avec ceux dont l'évaluation est négative. Il est également possible de prévoir la rédaction d'un mémoire et leur évaluation par un tuteur de l'université. La durée du stage et les autres critères d'évaluation peuvent être une bonne base pour l'évaluation la plus responsable possible et l'allocation objective des crédits ECTS. ATEST propose une allocation de 6 à 20 ECTS, voire plus en fonction des cas.
8. Rappelez-vous que les stages volontaires pour les étudiants qui reçoivent des ECTS, ne peuvent pas faire partie des crédits obligatoires, et sont donc des crédits en plus des crédits ECTS nécessaires (plus de 30 ou 60 crédits ECTS obligatoires pour un semestre ou année universitaire).
9. Le stage est mentionné dans le supplément au diplôme ou dans le document Europass Mobilité. Peu importe si le stage est obligatoire ou volontaire. Les résultats obtenus grâce à Erasmus + stages par les diplômés doivent être mentionnés dans le document Europass Mobilité (c'est le seul moyen pour les diplômés). Les universités peuvent aussi donner aux étudiants et aux diplômés un certificat attestant que le stage a été effectué.
10. Pour les étudiants, le montant de la Bourse ainsi que le paiement sont très importants. Dans le cas des stages, il est conseillé de ne pas payer la totalité de la subvention avant, mais seulement une partie de celle-ci (par exemple 80%) et le reste peut être payé une fois qu'un étudiant a satisfait aux conditions de stage. Ceci est particulièrement important dans le cas des diplômés. Rappelez-vous que le premier versement de la subvention est versé au plus tard lorsque le stage commence.
11. Une autre tâche importante du personnel du bureau international est la promotion continue des stages et la diffusion des résultats, y compris les méthodes d'évaluation non seulement au sein de l'université, mais aussi en dehors de l'université et il est nécessaire de maintenir des contacts avec les institutions et les entreprises impliquées dans les stages.

## **ATEST User Guide**

### **PUBLISHED BY**

EDUCA INTERNATIONAL, o.p.s.  
Na Moklině 289/16,  
163 00 Praha 6  
Czech Republic  
[www.educaops.eu](http://www.educaops.eu)

### **THE PREPARATION OF THIS DOCUMENT HAS BEEN UNDERTAKEN BY**

Josef Vochozka  
Vladimíra Řeháčková  
Lorena Zanelli  
Francesca Briani  
Lorenza Zuccatti  
Marjo van der Valk  
Gorka Orueta Estivariz  
Ulrike Sauckel  
Renáta Timková

**THE ATEST PROJECT HAS BEEN REALISED AS AN ERASMUS+ KA2 PROJECT  
WITH A FINANCIAL SUPPORT OF THE EUROPEAN UNION IN THE YEAR 2014-2016**

